



MAIRIE
DE
LA CADIÈRE-D'AZUR

La Cadière-d'Azur, le 9 mai 2019

Monsieur Marcel SIMON
Président de l'A.R.C.A.D.E.
817 Chemin des Luquettes
83740 La Cadière d'Azur

Nos réf. : R.J/E.F./I.M

Monsieur le Président,

Je n'ai pas pu, et je le regrette, assister à l'assemblée générale d'ARCADE le samedi 27 avril.

Cependant compte tenu de vos allégations, je vous adresse sous ce pli, copies de mes courriers envoyés :

- celui du 12 juillet 2018, une réponse à votre lettre du 28 juin, reçue le 2 juillet,
- celui du 27 juillet 2018, suite à votre lettre du 22 juillet 2018, reçue le 22 juillet 2018.

J'ai toujours eu beaucoup de respect pour les habitants de ma commune, et en particulier pour ceux qui la représentent dans les différentes associations de quartiers.

Ils sont pour moi des partenaires parfaitement légitimes dans le fonctionnement de notre vie locale mais, cela suppose aussi, des échanges constructifs, sincères et objectifs.

C'est ce que j'avais ressenti lors de notre rencontre **en mairie le 10 avril 2019.**

Je me suis trompé, puisque l'annonce de cet échange en direct entre nous, vous l'avez occulté dans votre rapport moral.

J'ajoute qu'un maire, moi en l'espèce, n'est pas porteur de tous les pouvoirs, il n'est pas non plus responsable des nuisances ou réputées comme telles des routes départementales, des passages des hélicoptères, avions, des courses automobiles, décharges sur des communes voisines etc... etc...

Cela ne signifie pas que je m'en désintéresse, et j'aurais apprécié qu'on ne se trompe pas, au cours de votre assemblée, d'interlocuteurs et que ma commune, donc la vôtre, soit dénigrée comme elle le fut ou, alors, dois-je rechercher d'autres raisons qui ont motivé vos propos à mon encontre ?

.../...